



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

Demander une attestation de comparabilité d'un diplôme étranger (Service en ligne)

France éducation international

Permet d'obtenir auprès du centre Enic-Naric France une attestation de comparabilité pour un ou plusieurs diplôme(s) étranger(s). Cette attestation est délivrée lorsqu'un diplôme peut être comparé avec un niveau de formation de la nomenclature française des niveaux de formation.

Accéder au
service en ligne ↗

(<https://www.ciep.fr/enic-naric-page/demande-dattestation-ligne>)

Vérfié le 29 mars 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Comment faire reconnaître un diplôme français à l'étranger ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F379>)
- Comment justifier de son niveau de connaissance de la langue française ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11926>)
- Faire reconnaître un diplôme obtenu à l'étranger (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F463>)